



COMMUNE DE LLAURO

PROCÈS VERBAL DU LUNDI 21 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt et un janvier à 18 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Roger TOURNÉ, Maire.

Présents : Mmes DELATTRE Agnès, BOULANGER Gaëlle, ANCEL Hilda
Mrs ROSSARD Daniel, RODRIGUEZ François, Didier LAVAUX, FRANSENS Patrice.
Absente excusée : MARTIN Sylvie a donné procuration à TOURNÉ Roger
Absents : FAXULA Luce, OLIVÈRES Bruno.
ANCEL Hilda a été élue secrétaire de séance.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE À LA GESTION ET À L'EXPLOITATION D'UN BAR RESTAURANT

Le Conseil Municipal

Vu les articles L. 1411.1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le dossier de présentation qui lui a été soumis comprenant l'intégralité des éléments sur lesquels il est conduit à délibérer,

Vu notamment le rapport de présentation du Maire présentant les motifs du choix de Madame DEHON Isabelle, et l'économie générale du contrat ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

D'approuver la convention de gestion déléguée relative à la gestion et à l'exploitation du Bar restaurant, et ses annexes, à intervenir entre la Commune et Mme DEHON Isabelle,

D'autoriser le Maire à la signer.

La séance est levée à 18h15.